

Interpellation – Apprentissage pour les « sans-papiers »

Suite à la décision de la municipalité de Lausanne d'engager des apprentis « sans-papiers » et celle de Genève d'envisager de le faire aussi, le Conseil National a accepté deux motions pour mettre la Suisse en conformité avec la déclaration sur les droits des enfants.

Ces mesures sont motivées par le fait que ces jeunes ne sont en rien responsable de leur situation administrative ! La grande majorité d'entre eux a grandi en Suisse, est bien intégrée et a suivi l'école obligatoire comme tous les autres enfants de la même génération. Leur interdire ensuite l'accès à l'apprentissage professionnel semble aussi socialement discriminatoire qu'économiquement aberrant. Il serait bénéfique de les laisser participer à une vie professionnelle active dans les mêmes conditions que celles que connaissent les jeunes avec lesquels ils ont grandi.

Nous prions le Conseil Municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil Municipal connaît-il le nombre et le devenir des jeunes « sans-papiers » sortant de l'école obligatoire ? La Ville propose-t-elle un soutien quelconque à ces jeunes ?
2. La Ville de Bienne compte-t-elle intervenir auprès du Canton pour permettre l'accès des jeunes « sans-papiers » aux classes de 10^e année ?
3. Comment le Conseil Municipal se positionne-t-il sur l'accès des « sans-papiers » à l'apprentissage ?
4. Envisage-t-il de donner des places d'apprentissage au sein de l'administration à des « sans-papiers », comme ça va être le cas notamment à Lausanne ?
5. Envisage-t-il des mesures pour inciter le secteur privé à proposer une formation professionnelle en apprentissage à ces jeunes ?
6. La Ville intervient-elle auprès du canton pour mettre en place des mesures de régularisation du séjour de ces jeunes ?

Bienne, le 21 avril 2010

Claire Magnin et Pablo Donzé
fraction les Verts Bienne